

## Exemple de réclamation F.P.Q. No 5

**Pour un véhicule de loisir usagé ayant été acheté ou loué d'un marchand, ainsi qu'entre particuliers, après 60 jours de la prise de possession du véhicule assuré.**  
**Réglement à 17% composé par année de la valeur au jour du sinistre**

Prix de l'évaluation du véhicule de loisir usagé  
Ex : Moto, Motoneige, VTT, Campeur 15 000 \$

(A) Valeur du véhicule de loisir  
assuré au jour du sinistre  
17% composé par année

(B) (RAP)<sup>1</sup>

1 an	16 672.50\$	1 an	14 250 \$
2 ans	18 480.15\$	2 ans	13 500 \$
3 ans	20 420.57\$	3 ans	12 750 \$
4 ans	22 486.65\$	4 ans	12 000 \$
5 ans	24 665.04\$	5 ans	11 250 \$

### **Exemple de règlement en perte totale la 5<sup>ème</sup> année**

(A) Valeur future	moins	(B) (RAP)
24 665.04\$		11 250.00\$

Le montant du chèque fait à l'Assuré pour le  
remplacement de son véhicule au montant de la valeur établie est de...

13 415.04\$
-------------

#### **Les avantages :**

**Remboursement de franchise en perte totale** jusqu'à concurrence de 2 500 \$ pour les véhicules de moins de 150 000 \$.

**Remboursement de franchise en perte partielle** jusqu'à concurrence de 250 \$ ou 500 \$ par évènement, selon l'option choisie.

**Allocation pour véhicule de courtoisie**, maximum de 75\$ par jour taxes incluses, limite de 2 250 \$.

<sup>1</sup> (RAP) = règlement de l'assureur de première ligne